

FICHE TECHNIQUE

Situation A 10 km de Mirande et 17 km d'Auch

Parking Au parking place de l'église

Niveau de difficulté Moyen

Balisage Suivre les panneaux jaunes

Ouverture du sentier : Ouvert toute l'année

A voir en chemin*

Eglise paroissiale Saint-Abdon et Sennen
(monument historique)

Chapelle Notre-Dame des sept douleurs

Ancien lavoir

Fontaine

* Pour plus de renseignements, un livret marche et patrimoine réalisé par l'association ACTA est en vente dans tous les lieux publics du territoire. Pour vous le procurer informations sur le site d'ACTA : www.acta32.free.fr

Les à Côtés

Où boire et manger ?

Restaurant « La Terrasse »
Epicerie / bar / tabac
Au village
32300 Labéjan
Tél: 05.62.66.80.44

Où dormir ?

CAMPISTRON Micheline et Roland
Gîte « La ferme de l'Arnau »
L'Arnau
32300 Labéjan
Tél : 09.61.63.24.28 / 05.62.05.23 65
Site internet: <http://www.gite-larnau.com>
Email: campistron.ro@orange.fr

*La communauté de communes édite d'autres sentiers que vous pouvez retirer dans les mairies, restaurants et chambres d'hôtes du territoire ou télécharger sur notre site internet.
Vous pouvez également trouver un livret de tous les sentiers de VVA dans lequel est présenté l'historique de chaque village ainsi que sa promenade.*

Communauté de Communes
Astarac Arros en Gascogne

19 Avenue de Gascogne – 32730 Villecomtal-sur-Arros
Tél : 05.62.64.24.66 / Mail : contact@cdcaag.fr

Antenne : « La Gravière » 32300 Idrac-Respaillès
Tél.: 05.62.59.04.48

Site internet : www.cdcaag.fr



Le sentier des Lacs à Labéjan

Randonnée Pédestre et VTT



7 kilomètres par itinéraire principal

Par itinéraire principal :

Temps de marche 1 h 45
Temps de VTT 1 h 15



Entre Auch (20 min) / Mirande (15 min)



Départ place de l'église

- 1 - Emprunter la voie goudronnée qui longe le village par le sud, vers l'ouest ...
- 2 - ... à la 1ère intersection, prendre à gauche ...
- 3 - ... à la 2ème, (*croix*) à droite ...
- 4 - ... puis prendre le 1er chemin à droite dans le bois (motte féodale à gauche) ; continuer tout droit et entrer dans un nouveau bois.
- 5 - Au bout de 200 m environ, prendre à droite, descendre dans le bois et suivre le sentier.
- 6 - Avant d'arriver à la fin du bois, quitter le sentier et descendre à gauche.
- 7 - Traverser le ruisseau à gué, tourner à gauche dans le pré, en longeant ce ruisseau.
- 8 - Remonter le long du champ, longer un bois et suivre le chemin d'exploitation qui rejoint la route.
- 9 - Une fois arrivé sur cette route goudronnée, continuer à droite.
- 10 - Au lieu-dit « Mounes » prendre à gauche le chemin de terre, jusqu'au ruisseau.
- 11 - Longer un bosquet par la gauche.
- 12 - Un peu après le début du bois prendre à droite pour remonter au sommet.
- 13 - Arrivé sur le chemin goudronné, prendre à gauche et longer le bois et continuer tout droit.

